

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre
Commune d'ANDRYES

PROCÈS VERBAL
du Conseil Municipal
du 1^{ER} AVRIL 2026

Présents : Mesdames Martine BONFILS ; Nathalie CITERNE ; Laëtitia DENIZOT ; Laurence GAUCHER ; Catherine GUYARD ; Messieurs Florian BIZARD ; Antoine DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Élodie FLEURY (pouvoir à Florian BIZARD) ;
Thierry DELHOMME (pouvoir à Antoine DELHOMME)

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Madame Laurence GAUCHER

Sur proposition du maire, les délibérations concernant la nomination des délégués SYVOÏC, CLECT et correspondants Incendie et Secours, et Défense, sont ajoutées en lieu et place d'un simple tableau nominatif.

Le conseil approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes-rendus de la réunion du Conseil Municipal du 11 mars 2026 et de 20 mars 2026 ;
- Délibération portant approbation du Budget Primitif 2026 ;
- Délibération fixant taux des taxes locales directes 2026 ;
- Délibération portant approbation attribution de compensation (CLECT) ;
- Délibération portant désignation des membres du Syndicat des Énergies de l'Yonne (SDEY) ;
- Délibération portant désignation des membres de la Régie des Eaux de Puisaye-Forterre (REPF) ;
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 19 h 30

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 mars 2026

4 abstentions (nouveaux élus)
7 approbations (dont 2 pouvoirs)

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Il convient d'ajouter les noms des membres de chaque commission

Délibération portant approbation du Budget Primitif 2026

La présentation du budget est faite par Florian BIZARD, adjoint aux finances.
Le budget est adopté à l'unanimité

Délibération fixant taux des taxes locales directes 2026

Le conseil décide à l'unanimité de pas modifier le taux des taxes directes locales pour 2023, au niveau communal.

Délibération portant approbation attribution de compensation (CLECT)

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a proposé et la Communauté de Communes a délibéré et attribué à la commune d'Andryes une compensation financière au titre de 2025 d'un montant de 40 648,00 € (même montant qu'en 2024). Cette compensation fiscale est répartie sur l'ensemble des communes de la CC Puisaye-Forterre.

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT et valide l'attribution de la compensation dévolue à la commune.

Délibération portant désignation des membres du Syndicat des Énergies de l'Yonne (SDEY)

Le titulaire est Julien TISSIER. Le suppléant est Nathalie CITERNE.

Délibération portant désignation des membres de la Régie des Eaux de Puisaye-Forterre (REPF)

Les titulaires sont Antoine DELHOMME et Laurence GAUCHER.
Les suppléants sont Jean-Marc LÉGER et Florian BIZARD.

Délibération portant désignation des membres du SYVOSC (gymnase de Courson les Carrières)

Le titulaire est Catherine GUYARD. Le suppléant est Florian BIZARD.

Délibération portant désignation des membres de la CLECT

Le titulaire est Jean-Marc LÉGER. Le suppléant est Florian BIZARD.

Délibération portant désignation du Correspondant Incendie et Secours

Le titulaire est Antoine DELHOMME.

Délibération portant désignation du Correspondant Défense

Le titulaire est Jean-Marc LÉGER.

Questions diverses

- Une personne utilise une prise d'eau incendie (PEI) pour un usage personnel à Ferrières. La Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre en sera informée.
- Pour finaliser l'installation de la nouvelle salle des mariages, le conseil choisit le modèle de la nouvelle Marianne.
- Yonne Républicaine : il manque un correspondant au niveau de la commune.

Prochaine séance le mercredi 6 mai à 19h30.

La séance est levée à 22h15.

*Le secrétaire de séance
Laurence GAUCHER*



*Le Maire
Jean-Marc LÉGER*

